

Séance ordinaire du 4 mars 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de mars deux mille dix-neuf (4 mars 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être et vous les aiderez aussi à devenir ce qu'ils peuvent être. »

J. W. von Goethe

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay - Usage non conforme – 85, Place J.-Arthur Lemire, à Saint-Étienne-des-Grès

7. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. - Réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur une longueur d'environ 4,13 km

8. Octroi de contrat – J.P. Doyon Ltée - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse et réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale

9. Octroi de contrat de gré à gré – Nortrax – Fourniture d'un équipement de déneigement (gratte hydraulique) pour l'utilisation de la chargeuse WA-320
Autorisation de paiement

Séance ordinaire du 4 mars 2019

10. *Octroi de contrat – Firme Apur créatif – Assistance professionnelle en urbanisme et rédaction réglementaire*
11. *Octroi de contrat – Les Serres Morand inc. – Aménagement de bacs de fleurs et de jardinières dans la municipalité, pour les années 2020 et 2021*
12. *Ajout au contrat – Focus Gestion de flotte et carburant inc. – Location d'une unité véhiculaire Focus – Nouveau camion de déneigement 2019*
13. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un abri à sable*
14. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Lignage de rues*
15. *Autorisation de signataires – Vente du lot 2 547 123 – Monsieur Marcel St-Pierre – Abrogation de la résolution numéro 2018-02-035*
16. *Autorisation de signataires - Servitude d'installation, de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc sur le chemin des Grès – Lot 2 545 270 - M. Russell Désaulniers*
17. *Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2 – Mise à jour du Plan de sécurité civile (mesures d'urgence)*
18. *Service incendie – Démission d'un capitaine*
19. *Service incendie – Démission d'un pompier*
20. *Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 794 790 du cadastre du Québec (Ferme Bouchard S.E.N.C.), sise sur le 4^e Rang, dans la zone 226*
21. *Appui à la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique »*
22. *Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois*
23. *Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019*
24. *Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice*
25. *Autorisation – Demande d'aide financière – Arbres Canada*
26. *Motion de félicitations – Comité organisateur – Carnaval d'hiver 2019*
27. *Affaires diverses*
- 27.1 *Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d'industrie*
- Période de questions*
28. *Clôture de la séance*

2019-03-050

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de mars 2019. En premier lieu, il remercie son collègue, M. Nicolas Gauthier, de l'avoir remplacé durant son absence et d'avoir présidé les séances du mois de janvier et février.

En deuxième lieu, il aborde le dossier des tarifs supralocaux. Le maire mentionne que le conseil municipal est tout à fait d'accord avec le principe de paiement exigé aux non-résidents de Trois-Rivières pour profiter des infrastructures sportives, mais en désaccord avec la méthode de répartition des coûts qui y est appliquée. La municipalité applique aussi ce principe de paiement exigé aux non-résidents qui utilisent les infrastructures, telles que les terrains de soccer et de baseball. Par contre, le tarif demandé est de 75 \$ par joueur pour une saison, ce qui est raisonnable et équitable envers les payeuses et payeurs de taxes stéphanois qui contribuent à financer l'entretien des terrains de sports. Il souligne que la municipalité a une *Politique d'attribution de subvention aux organismes de sports, loisirs et culture*. Cette politique

Séance ordinaire du 4 mars 2019

alloue un montant de 50 \$ par joueur pour une saison aux jeunes Stéphanoises et Stéphanois qui pratiquent un sport au sein d'une association, mais qui doivent le pratiquer à l'extérieur de la municipalité, car les infrastructures nécessaires à sa pratique sont inexistantes à Saint-Étienne-des-Grès. C'est le cas, entre autres, des joueurs qui font partie de l'Association du hockey mineur.

Aussi, le maire annonce que la municipalité a octroyé le contrat pour la réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur une longueur d'environ 4,13 km, à Construction et Pavage Boisvert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 958 901,03 \$, avant taxes, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière demandée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*. De plus, il souligne que le contrat été octroyé pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse et la réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, à J.P. Doyon Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 442 106 \$, avant taxes.

Enfin, le maire félicite le comité organisateur du Carnaval Optimiste d'hiver 2019 qui s'est tenu les 15 et 16 février derniers et qui a connu un vif succès.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2019-03-051

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-03-04 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2019-03-052

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-03-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-03-053

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les comptes à payer, au 31 décembre 2018, au montant de 184 585,85 \$.
- Les déboursés, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, totalisant 171 666,52 \$.

Séance ordinaire du 4 mars 2019

- Les comptes à payer, *au 28 février 2019*, au montant de 109 706, 73 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation - Affectation de surplus – R.P.M. Tech Succ. Laval – Réparation du souffleur

2019-03-054

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement, par une affectation de surplus, de la facture n° 9003916, datée du 21 février 2019, d'un montant de 4 880,73 \$, avant taxes, présentée par R.P.M. Tech Succ. Laval., représentant les coûts pour la réparation du souffleur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay - Usage non conforme – 85, Place J.-Arthur Lemire, à Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT l'usage exercé dans l'immeuble sis au 85, Place J.-Arthur Lemire, à Saint-Étienne-des-Grès, à savoir des activités d'hébergement de location résidentielles de courte durée (de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cet usage n'est pas autorisé dans la zone où se situe cet immeuble;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déjà été avisé de la situation, notamment par une mise en demeure datée du 7 février 2019, et qu'il continue d'exercer l'usage prohibé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité que cette dernière s'assure du respect des dispositions de sa réglementation d'urbanisme vu, notamment, les plaintes reçues par la municipalité;

2019-03-055

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil mandate les procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay à intenter à la Cour supérieure, contre le propriétaire de l'immeuble sis au 85, Place J.-Arthur Lemire, à Saint-Étienne-des-Grès, tout recours utile afin d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme et de toute autre réglementation que la municipalité a la responsabilité d'appliquer et, notamment, de faire cesser, dans cet immeuble, l'usage prohibé, à savoir des activités d'hébergement et de location résidentielles de courte durée incluant, le cas échéant, le logement supplémentaire exercé dans un bâtiment accessoire qui se trouve sur l'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2019

7. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. - Réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur une longueur d'environ 4,13 km

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 7 février 2019 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur une longueur d'environ 4,13 km;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Construction et Pavage Boisvert inc.	1 958 901,03 \$
Marcel Guimont et fils inc.	2 036 238,44 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	2 062 511,61 \$
Maskimo Construction inc.	2 063 043,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 133 923,86 \$
Sintra inc. – Région Mauricie / Centre-du-Québec	2 154 800,65 \$
J.P. Doyon Ltée	2 189 558,90 \$
Alide Bergeron et fils Ltée	2 378 213,70 \$

CONSIDÉRANT que le consultant en ingénierie de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, a vérifié la soumission de Construction et Pavage Boisvert inc., le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2019-03-056

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur une longueur d'environ 4,13 km, à Construction et Pavage Boisvert inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 1 958 901,03 \$, avant taxes, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Octroi de contrat – J.P. Doyon Ltée - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse et réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 12 février 2019 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse et la réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J.P. Doyon Ltée	442 106,00 \$
Maskimo Construction inc.	553 756,00 \$
Sintra inc. – Région / Centre-du-Québec	573 428,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	595 799,60 \$
André Bouvet Ltée	640 431,80 \$
BLR Excavation inc.	642 211,91 \$

Séance ordinaire du 4 mars 2019

CONSIDÉRANT que le consultant en ingénierie de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, a vérifié la soumission de J.P. Doyon Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2019-03-057

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse et la réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale à J.P. Doyon Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 442 106 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat de gré à gré – Nortrax – Fourniture d'un équipement de déneigement (gratte hydraulique) pour l'utilisation de la chargeuse WA-320
Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que, suivant le nouveau règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle adopté par la municipalité le 14 janvier 2019, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 du *Code municipal* comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*, soit moins de 101 100 \$, peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'annexe 4 du règlement 454-2018 intitulé « Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation », pour la fourniture d'un équipement de déneigement (gratte hydraulique) pour l'utilisation de la chargeuse WA-320 a été dûment remplie et signée;

2019-03-058

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'octroi de contrat, de gré à gré, à Nortrax, pour la fourniture d'un équipement de déneigement (gratte hydraulique avec option d'oreille à trottoir) Métal Pless de marque MAXXPRO servant à l'entretien des routes et stationnements pour la période hivernale, et autorise le paiement de 34 471,00 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 31 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Firme Apur créatif – Assistance professionnelle en urbanisme et rédaction réglementaire

2019-03-059

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme Apur créatif, urbanistes, le contrat (banque d'heures) pour de l'assistance professionnelle ponctuelle auprès du personnel responsable de l'urbanisme et pour la rédaction de règlements d'urbanisme, au montant de 10 000 \$, avant taxes, selon les termes de l'offre de services datée du 7 février 2019.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de 7 000 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2019

11. Octroi de contrat – Les Serres Morand inc. – Aménagement de bacs de fleurs et de jardinières dans la municipalité, pour les années 2020 et 2021

2019-03-060

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Les Serres Morand inc. le contrat pour l'aménagement de bacs de fleurs et de jardinières dans la municipalité, pour les années 2020 et 2021, pour un montant de 3 688 \$, avant les taxes, suivant la soumission numéro 951975, datée du 24 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Ajout au contrat – Focus Gestion de flotte et carburant inc. – Location d'une unité véhiculaire Focus – Nouveau camion de déneigement 2019

CONSIDÉRANT la nouvelle acquisition par la municipalité d'un camion de déneigement 2019;

2019-03-061

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute au contrat octroyé à Focus Gestion de flotte et carburant inc. la location d'une unité véhiculaire Focus qui sera installée sur le nouveau camion de déneigement 2019, pour une mensualité de 50,00 \$, avant taxes. Le contrat est d'une durée de cinq (5) ans (2019-2024).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un abri à sable

2019-03-062

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un abri à sable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Lignage de rues

2019-03-063

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires – Vente du lot 2 547 123 – Monsieur Marcel St-Pierre – Abrogation de la résolution numéro 2018-02-035

CONSIDÉRANT que deux (2) propriétaires, soit Mme Émilie Boivin et M. Michael Bourassa, ainsi que M. Marcel St-Pierre, s'étaient manifestés pour acquérir chacun une parcelle du lot numéro 2 547 123 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et étant adjacent au terrain de ces deux propriétaires;

CONSIDÉRANT que madame Émilie Boivin et monsieur Michael Bourassa ne désirent plus se porter acquéreurs d'une parcelle du lot 2 547 123;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel St-Pierre désire acquérir la totalité du lot 2 547 123, d'une superficie de 723,9 m²;

Séance ordinaire du 4 mars 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est disposée à vendre ce lot;

2019-03-064

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de vendre à M. Marcel St-Pierre tout le lot 2 547 123 dont la superficie totale est de 723,9 m². Le coût du lot est de 6 500 \$, soit 8,98 \$ le m² ($6\,500 \$ / 723,9 \text{ m}^2 = 8,98 \$ \text{ m}^2$), en plus des taxes. Les frais de notariat sont à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette vente du lot 2 547 123.

Cette résolution abroge la résolution numéro 2018-02-035.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation de signataires - Servitude d'installation, de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc sur le chemin des Grès – Lot 2 545 270 - M. Russell Désaulniers

CONSIDÉRANT que sur le lot 2 545 270, appartenant à M. Russell Désaulniers, se trouve le chemin des Grès où la municipalité a procédé à l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc municipale souterraine afin d'alimenter en eau potable les résidences situées en bordure de ce chemin, notamment;

CONSIDÉRANT que M. Russell Désaulniers est disposé à régulariser la présente situation, ainsi que les installations effectuées par la municipalité sur sa propriété, en accordant à la municipalité une servitude réelle et perpétuelle d'installation, de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc, sur le lot 2 545 270;

2019-03-065

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude d'installation, de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc sur le chemin des Grès, sur le lot 2 545 270, en faveur de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2 – Mise à jour du Plan de sécurité civile (mesures d'urgence)

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant rempli l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Séance ordinaire du 4 mars 2019

2019-03-066

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, au montant de 10 000 \$, dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures, afin de respecter la nouvelle réglementation, et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Daniel Isabelle, Coordonnateur des mesures d'urgence, à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Service incendie – Démission d'un capitaine

2019-03-067

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Éric Vincent à titre de capitaine du Service incendie. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Vincent pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Service incendie – Démission d'un pompier

2019-03-068

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur François Rousseau à titre de pompier volontaire à temps partiel. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Rousseau pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 794 790 du cadastre du Québec (Ferme Bouchard S.E.N.C.), sise sur le 4^e Rang, dans la zone 226

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 794 790 du cadastre du Québec (Ferme Bouchard S.E.N.C.), sise sur le 4^e Rang et située dans la zone 226, consiste à permettre la réduction de la distance séparatrice relative aux odeurs entre les unités d'élevages et les maisons d'habitation environnantes, comme suit :

- 124 mètres de la résidence située au 880, 4^e Rang;
- 104 mètres de la résidence située au 881, 4^e Rang;
- 107 mètres de la résidence située au 890, 4^e Rang;

CONSIDÉRANT que la demande consiste en l'augmentation du nombre d'unités animales d'un lieu d'élevage existant pour le porter à 254,4 unités;

Séance ordinaire du 4 mars 2019

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette augmentation de cheptel, un agrandissement du bâtiment d'élevage existant (reconstruction d'une partie de l'étable) et la construction d'une structure d'entreposage sont prévus;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient au *Règlement de zonage* 405-2018 qui stipule que la distance séparatrice relative aux odeurs à respecter entre une unité d'élevage et une maison d'habitation est de 137,8 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-03-069

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 794 790 du cadastre du Québec (Ferme Bouchard S.E.N.C.), sise sur le 4^e Rang, dans la zone 226, à l'effet d'autoriser la réduction de la distance séparatrice relative aux odeurs entre les unités d'élevages et les maisons d'habitation, comme suit :

- 124 mètres de la résidence située au 880, 4^e Rang;
- 104 mètres de la résidence située au 881, 4^e Rang;
- 107 mètres de la résidence située au 890, 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Appui à la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique »

CONSIDÉRANT la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique »;

CONSIDÉRANT la démarche pour réclamer aux gouvernements la reconnaissance de l'urgence climatique et de prendre les moyens nécessaires pour réduire de toute urgence les émissions de gaz à effet de serre;

2019-03-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique » afin d'indiquer aux gouvernements fédéral et provincial la direction à prendre pour assurer la survie de notre planète;

QUE lesdits gouvernements prennent toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs;

QUE copie certifiée conforme de cette résolution soit acheminée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, M. Benoît Charette, à la ministre de l'Environnement et du changement climatique du Canada, Mme Catherine McKenna, au député de Maskinongé, M. Simon Allaire, ainsi qu'à la députée de Berthier-Maskinongé, Mme Ruth Ellen Brosseau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2019

22. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois

CONSIDÉRANT que les festivités autour de la Fête nationale du Québec contribuent à développer un sentiment d'appartenance au milieu de vie des citoyens, à promouvoir la culture et à célébrer tous ensemble la fierté d'être Québécois;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour maintenir et développer la tenue de cette activité sur le territoire de la municipalité;

2019-03-071

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, Frédéric Lamothe, à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour les festivités de la Fête nationale du Québec sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

2019-03-072

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès proclame, par la présente, la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » dans la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions, à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), invite les organismes à planifier, au cours du mois de mai, une activité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts (MAF);

CONSIDÉRANT que le Comité d'embellissement de la municipalité désire témoigner de l'importance de l'arbre et des forêts dans la vie des citoyens en organisant une distribution d'arbres offerts gratuitement par le MFFP;

Séance ordinaire du 4 mars 2019

2019-03-073

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature par la présidente du Comité d'embellissement, madame Lucille Tessier Léveillé, du protocole d'entente à intervenir entre l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès, pour la fourniture d'arbres à être distribués gratuitement sur le territoire de la municipalité, le 18 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Autorisation – Demande d'aide financière – Arbres Canada

2019-03-074

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme *Arbres Canada*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Carnaval d'hiver 2019

2019-03-075

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Carnaval Optimiste d'hiver 2019 qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Affaires diverses

27.1 Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d'industrie

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé à participer à la *Soirée des Sommets*, le 23 mars prochain;

2019-03-076

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à la Soirée des Sommets organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, le samedi le 23 mars 2019, et autorise l'achat de 3 billets, au coût de 70 \$ chacun, pour un coût total de 210 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 19;
Fin : 20 h 26.

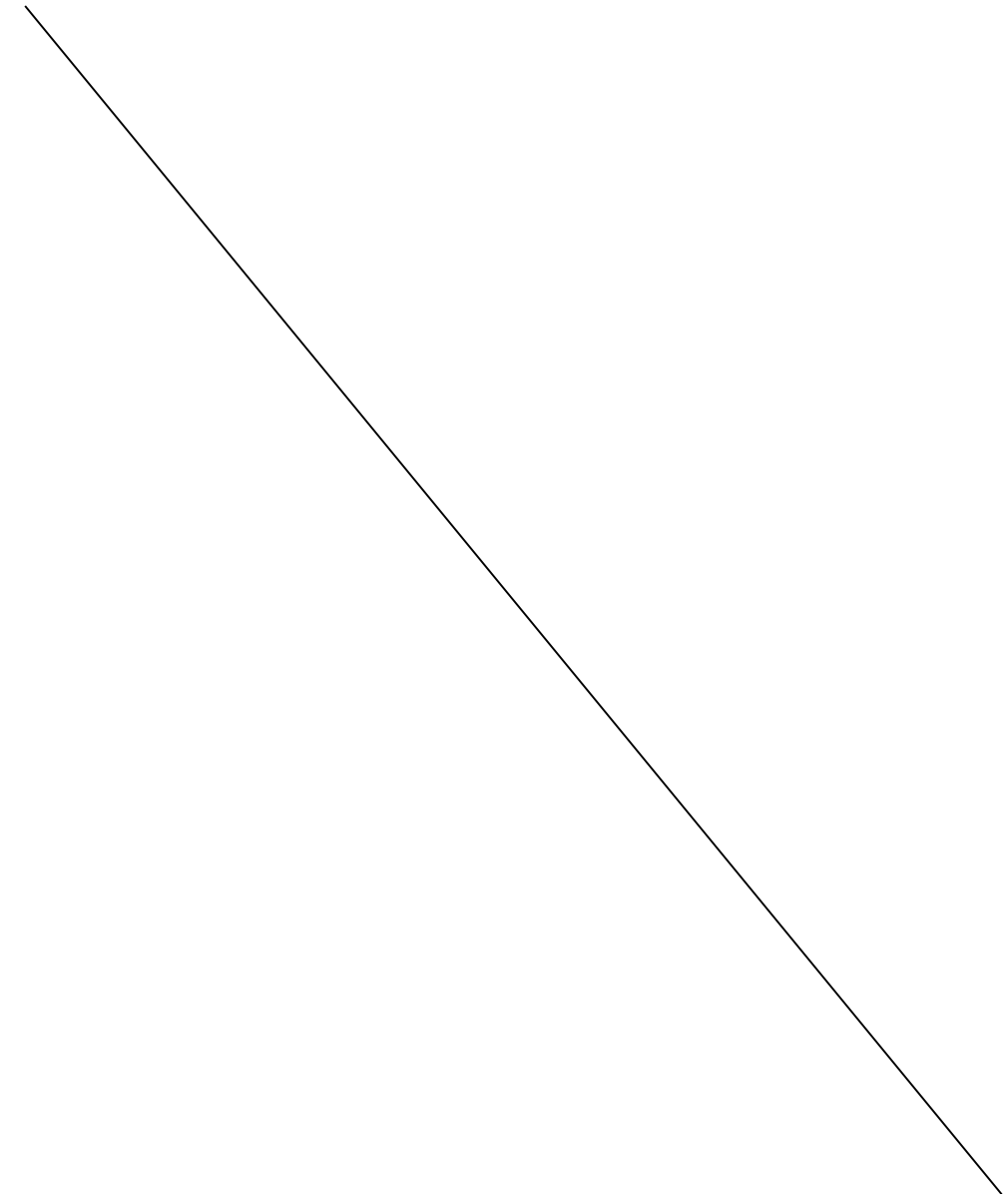
28. Clôture de la séance

2019-03-077

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2019



Robert Landry,
Maire

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.